



MAIRIE DE LUGAGNAC

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 Août 2026

Etaient présents : Bernard COSTES, Vincent LAGARRIGUE, Marie-Hélène RAMES, Mariano GUAITA, Catherine MORIN, Yves GOUJON, Magali BALDELLI, Perrine BOULPIQUANTE, François HARDY.

Etaient absent : Nadège TELLIER-VALANTIN donne pouvoir à Yves GOUJON, Laurence MARY donne pouvoir à Catherine Morin.

La séance se déroule sous la présidence de M. Bernard COSTES, Maire.

Madame BOULEPIQUANTE Perrine est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation des Procès-Verbaux des séances du 22 Juin 2026 et du 1^{er} Juillet 2026.

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibérations :

2.1 Suppression d'un emploi permanent

Cette délibération n'a pas pu être votée car l'avis du comité social territorial du CDG (centre de gestion) n'a pas été rendu dans les délais. Elle sera de nouveau présentée au prochain conseil.

2.2 Adhésion au groupement de commandes mis en place par la communauté de communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE pour les travaux de voirie.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des programmes de travaux de modernisation de la voirie sont portés annuellement par la Communauté de Communes du Pays de LALBENQUE-LIMOGNE et les communes adhérentes, respectivement pour la voirie communautaire et pour la voirie communale.

Le conseil communautaire en séance du **09 juillet 2026** a validé la constitution d'un groupement de commandes. Ce groupement permettra d'optimiser les programmes 2027 à 2029 et réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

Pour ce faire, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du **23 juillet 2015**, il est proposé de conclure une convention de groupement de commandes entre l'EPCI et les communes adhérentes.

Cette convention constitutive du groupement sera conclue afin de définir les modalités de fonctionnement entre les collectivités.

La coordination du groupement sera assurée par l'EPCI qui organisera la passation du marché jusqu'à la notification.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes voirie ;
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes concernant les travaux de la voirie communale de la Communauté de Communes ;
- Autorise la Communauté de Communes à coordonner le groupement de commandes.

Commentaire : Monsieur le Maire explique que l'adhésion au groupement de commande avec la CCPL, nous permettra d'avoir des tarifs préférentiels en cas de travaux de voirie. Afin de permettre à la CCPL de négocier des tarifs avantageux, le conseil détermine le montant potentiel de ses besoins sur les 3 ans à suivre soit 10 000 € par an pour un total de 30 000€ au total.

Délibération votée à l'unanimité

2.3 Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot

Le *Maire* expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 46 présente un intérêt certain.

En effet, le Conseil d'Administration du CDG 46 a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 46 propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ». La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le CDG46

DECISION

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE

- **D'autoriser le Maire à désigner le CDG46 comme étant notre Délégué à la Protection des Données.**
- **D'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**
- **D'autoriser le Maire à prévoir les crédits au budget**

Délibération votée à l'unanimité

2.4 Participation financière : Voyage scolaire du 18 au 23 mai 2026 de l'École Primaire, Saint-Joseph de Limogne en Quercy.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal, suite à la demande **d'une administrée en date du 2 juin 2026**, la participation financière de la Commune de Lugagnac concernant le voyage scolaire de son enfant scolarisé à l'École Primaire, Saint-Joseph de Limogne en Quercy en date du **18 avril au 23 mai 2026** d'un montant de **50.00 €**.

Délibération votée (8 pour, 1 contre, 1 abstention)

2.5 Désignation d'un référent « environnement » de la commune auprès du SYDED du Lot.

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri.
- mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire,

impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Madame **Marie-Hélène RAMES**, comme référent « environnement » de la commune et Madame **Perrine BOULPIQUANTE** comme suppléante.

Délibération votée à l'unanimité

3. Questions diverses :

Enfouissement des réseaux secs « tranche du Moulin » : Monsieur le maire expose que le reste à charge pour la commune pour l'enfouissement des réseaux secs s'élève à 98 385€. Il est primordial de signer le devis de TE46 avant la fin de l'année car en 2027 France Télécom se désengage de la fourniture du matériel, ce qui représenterait environ 40 000€ de frais supplémentaires à la charge de la commune.

Après consultation de Monsieur Guardia (conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP), un emprunt de 98 385€ sur 20 à 25 ans nous permettra de conserver une capacité d'investissement et de fonctionnement confortable ainsi que pour les mandatures futures. Un emprunt plus court pourrait nuire à notre capacité d'autofinancement. Le conseil est favorable au projet à l'unanimité.

Cours de Yoga dans la salle des fêtes : la mairie a été contactée par une personne souhaitant exercer des cours de yoga dans la salle des fêtes. Le conseil nomme Catherine Morin, pour contacter le professeur de yoga pour des informations complémentaires afin de définir un prix de location.

Référent Moustique Tigre : l'ARS (Agence Régionale de Santé) demande qu'un référent moustique tigre soit désigné dans chaque commune. Le référent désigné est Madame Perrine BOULEPIQUANTE.

Journée citoyenne : La journée citoyen aura lieu le 24 octobre 2026.

Informations générales et organisation du PCS : Vincent Lagarigue présente le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) au reste du conseil. En expliquant les fonctions et missions de chacun en cas de la mise en place de celui-ci.

Adhésion au service pôle numérique du CDG : avec l'ancien prestataire du logiciel métier de la mairie nous disposons également d'un service de maintenance et de sauvegarde des données que le prestataire actuel ne propose pas. Nous devons donc choisir un autre prestataire de maintenance. Après plusieurs recherches, l'adhésion au service pôle numérique du CDG semble être la solution la plus adaptée.

Electricité salle Polyvalente : après le passage de l'APAVE, le contrôle a révélé que le système électrique avait besoin d'une remise aux normes. Le maire indique qu'il a reçu un devis de 425€ pour effectuer cette remise aux normes. Le conseil est favorable à l'exécution de ce devis.

Le Maire

Bernard COSTES



La secrétaire de séance

Perrine BOULEPIQUANTE

